

Déclarer ses créances

En tant qu'auteur-créancier d'un exploitant-débiteur soumis à une procédure collective (de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire), vous devez déclarer vos créances qui ont leur origine antérieurement au jugement d'ouverture de la procédure pour avoir droit à en obtenir le paiement lorsque c'est possible.

• Quels sont les droits d'un auteur-créancier ?

En vertu de l'article L. 131-8 du Code de la propriété intellectuelle, les auteurs-créanciers bénéficient pour leurs redevances d'origine contractuelle des trois dernières années d'un privilège qui les place au même rang que les salariés dans l'ordre de paiement des créances.

Il convient toutefois de relever que les auteurs n'ont pas droit au superprivilège des salariés qui leur permet de se faire payer leurs salaires et indemnités en premier dans le cadre des procédures collectives.

• Un cessionnaire peut-il se prévaloir de ce privilège ?

Les cessionnaires, tels que les ayants-cause de l'auteur, les distributeurs et les sociétés de gestion collective peuvent se prévaloir du privilège prévu à l'article L. 131-8 du CPI.

• Comment faire valoir ses droits ?

À qui adresser la déclaration de créance ?

Pour faire valoir ses droits, un auteur créancier doit envoyer une déclaration de créance auprès du mandataire judiciaire désigné par le tribunal. Les coordonnées de ce mandataire peuvent être obtenues auprès du greffe du tribunal qui a prononcé le jugement, dans la publicité publiée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (B.O.D.A.C.C.) ou sur le site www.societes.com.

Que doit comporter la déclaration de créance ?

La déclaration de créance doit :

- porter le montant de la créance due au jour du jugement d'ouverture de la procédure collective
- préciser la nature du privilège
- fournir les éléments prouvant l'existence et le montant de la créance
- porter indication de la juridiction saisie si la créance fait l'objet d'un litige
- porter indication que la créance déclarée est certifiée sincère

Vous trouverez ci-dessous un modèle de déclaration de créance.

Dans quel délai la déclaration de créance doit-elle être envoyée?

Pour être opposable à l'exploitant-débiteur, vos créances doivent être déclarées dans les deux mois suivant la publication du jugement d'ouverture de la procédure collective au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (B.O.D.A.C.C.).

Pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine, le délai est allongé de deux mois supplémentaire. Dans cette situation, vous avez donc quatre mois pour adresser votre déclaration de créance.

Au-delà de ce délai, il y a forclusion, c'est-à-dire que vous ne pourrez plus prétendre au paiement des sommes dues, sauf à demander au juge-commissaire d'être relevé dans cette forclusion. Pour ce faire, vous devez prouver que votre défaillance est indépendante de votre volonté, c'est-à-dire qu'elle n'est pas de votre fait personnel (tel qu'un cas de force majeure) ou qu'elle est due à une omission volontaire de l'exploitant-débiteur lors de l'établissement de la liste de ses créanciers. Cette action en relevé de forclusion ne peut être exercée que dans le délai de six mois à compter de la publication du jugement d'ouverture de la procédure collective.

• Recommandation

Afin de conserver une preuve de votre envoi, adressez la déclaration de créances par lettre recommandée avec accusé de réception.

Nous attirons votre attention sur le fait que, malheureusement, déclarer vos créances ne vous garantit pas d'obtenir le paiement des sommes qui vous sont dues.

Modèle de déclaration de créance

Nom du mandataire
Mandataire judiciaire

Ville, le

Lettre recommandée avec AR

Sauvegarde judiciaire/Redressement judiciaire/Liquidation judiciaire
Décision du

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de requérir, par la présente, l'admission de ma créance n° ____ au passif de la société ____ dont le siège social est ____ à titre privilégié, conformément à l'article L. 131-8 du Code de la Propriété Intellectuelle,

Cette créance résulte (d'une commande, d'un contrat de cession.....) conclu(e) avec la société ____ le ____, portant sur ____ pour un montant global de ____ euros HT soit ____ euros TTC.

Au titre de (cette commande, de ce contrat....), la société ____ reste à nous devoir la somme de ____ euros TTC.

Le montant total de ma créance, objet de la présente, est donc de ____ euros TTC.

Vous trouverez ci-jointes les photocopies des pièces justificatives suivantes:

- Facture n° __
- Note d'auteur n° __
-

Je certifie que cette déclaration est conforme et sincère,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.